

## Europe Ecologie les Verts de Seine-et-Marne - Charte d'éthique - printemps 2014

### Préambule.

#### 1. Pourquoi une charte d'éthique?

La politique est née d'un regroupement de personnes cherchant à gérer leur bien commun. Elle suppose des règles de conduite s'appuyant sur la conscience collective, à suivre en société. A ce titre, une charte établissant l'éthique du groupe est des plus utiles. Pour ne pas laisser au seul texte la vertu d'être éthique, il s'agit bien d'une charte *d'éthique*, répondant à une demande de la part des électeurs très grande, et trop ouvertement déçue.

#### 2. Pourquoi une commission d'éthique?

Pour joindre le geste à la parole, les actes aux promesses.

### A. Charte d'éthique.

On peut se référer aux valeurs servant d'introduction à nos Statuts nationaux. Outre celles qui s'imposent sans commentaire (liberté d'expression, parité...) voici les fondements sur lesquels Eélv77 souhaite construire son efficacité pour le bien de toutes et tous.

#### a. l'égalité.

Il faut assurer à tout-e adhérent-e l'égalité devant les responsabilités politiques.

- les échanges doivent être favorisés, et chacun-e doit pouvoir s'exprimer le plus largement possible dans les limites impliquées par les autres notions (mesure, respect mutuel...); qu'il faille des modérateurs de liste(s) ne doit pas nécessairement correspondre à un privilège (conséquence d'un autre scrutin, initiative de création de liste...);
- élus internes ou externes sont les représentants d'Eélv77, ni classe à part, ni supérieurs hiérarchiques;
- il faut aussi, dans les scrutins, que chacun-e dispose de la même information et de la même possibilité de communiquer;
- il paraît judicieux de prévoir, dans toutes les instances, une part de tirage au sort.

#### b. mutualisation des savoirs, des expériences... et du respect.

La *mutualisation* est concomitante à l'égalité et incite à mutualiser le plus possible les informations, réflexions, échanges et moyens. C'est aussi l'envers positif de la concentration des pouvoirs : il est statutairement impossible d'être à la fois secrétaire départemental et trésorier; il faut aussi éviter de cumuler ce genre de poste avec, par exemple, le porte-parolat.

Par extension, elle implique la notion de *réciprocité* : la question des reversements après avoir bénéficié des moyens du parti pour être élu, entre autres, est incontournable, de même que le partage des dossiers. On peut ainsi être élu-e minoritaire et mutualiser les dossiers dont le mandat permet d'avoir connaissance. Que cela autorise réellement ou non une véritable expression au sein de l'assemblée concernée (conseil municipal, départemental ou régional), cette pratique instaure du moins une véritable formation continue pour l'ensemble des adhérent-e-s. C'est aussi un moyen de mieux soutenir nos élu-e-s qui ont ainsi une plus grande capacité d'action, y compris sur le terrain.

L'écologie politique, sur la base du constat de la dégradation par l'homme de son environnement, met en avant la notion d'échanges fructueux possibles entre eux, et par voie de conséquence, au sein même de l'humanité, par le *respect mutuel*. Toute différence doit être perçue comme une richesse, un moyen de mieux comprendre tout à la fois l'autre que soi-même, lorsque nous sommes amenés à nous interroger sur cette différence et l'impact que cela peut avoir sur nous. Une différence d'opinion ou de point de vue ne doit donc pas conduire au rejet ou à la condamnation de l'autre, mais à la recherche d'une plus grande compréhension de la question ainsi posée.

#### c. la responsabilité.

Etre élu, dit-on, c'est accéder "aux responsabilités". L'expression est contestable, au regard de l'écologie politique : responsable, il nous faut l'être au quotidien, quelque soit l'exercice du pouvoir (dans le sens pouvoir d'agir, et non de puissance, bien sûr). Etre responsable passe par un plus grand contrôle sur sa vie, ce qui peut parfois s'opposer à la mutualisation et la délégation que cela peut entraîner : il y a un équilibre à trouver.

Pour mieux asseoir le partage des responsabilités, on privilégiera *la recherche du consensus* à l'émergence d'une majorité. Le seul moyen d'en assurer le plein exercice, quoiqu'il en soit, est le *partage de l'information* et le *regard critique* toujours possible à son égard, l'un et l'autre intimement liés.

#### d. la mesure.

Cette notion est moins couramment avancée. Elle est pourtant implicite dans l'écologie politique, seule sensibilité qui tienne compte de la finitude environnant chacun-e d'entre nous, à l'échelle humaine.

Les conséquences sont nombreuses. Outre le fait de faciliter le respect mutuel, elle conduit à s'interroger, par exemple, sur la répartition des fruits issus de l'exercice politique. On ne peut pas prôner un meilleur *partage des revenus*, et émarger grâce à l'exercice politique et sans contrepartie pour le bien commun, à plus de 4 ou 5 fois le smic. Evidemment, la question du *cumul des mandats* en fait partie. Elle implique aussi un engagement adapté aux possibilités personnelles, et un fonctionnement qui intègre la *diversité des militantismes*, de la très forte implication à l'intermittence.

A partir des préconisations nationales et régionales, il appartiendra à la commission d'éthique d'arbitrer les situations qui ne s'inscriraient pas dans ces éléments de philosophie militante, voire d'édicter des règles précises pour leur règlement, éventuellement consignées dans un règlement intérieur propre au département. On prendra garde, toutefois, du fait que l'existence même de cette charte et d'une commission qui lui soit assortie vise précisément à éviter de multiplier les textes contraignants et à rechercher le plus possible la conciliation.

### **B. Commission d'éthique.**

#### a. fonction et composition.

Cette commission aura pour but de faire respecter le texte et de l'amender (compléter, préciser ou simplifier) suivant les besoins. Elle est composée d'1 membre statutaire du bureau qui le désigne (trésorier ou secrétaire) et de 3 adhérent-e-s volontaires, 2 élu-e sur vote spécifique et 1 tiré-e au sort, composant un corps paritaire qui ne peut être majoritairement issu du bureau. Cette indépendance et son caractère représentatif donnent du poids à ses démarches.

Elle a droit de regard sur les adhésions, sur les listes Internet, et en cas de listes modérées, elle est partie prenante de leur gestion dans le respect des règles et usages en matière de confidentialité (raison de la nécessité d'un membre du bureau qui en assume la responsabilité).

Cette commission a aussi pour utilité de gérer directement les éventuelles difficultés dans nos relations internes, et de décharger les commissions régionales ou autres similaires par la recherche de conciliation; ce qui devrait également permettre des résolutions plus rapides.

Pour les scrutins externes, qui exigent au regard de l'éthique une équipe de négociation propre à chaque scrutin pour éviter qu'un candidat y figure et soit ainsi juge et partie, elle examine, valide et motive la commission ad hoc.

#### b. décisions et recours

Pour éviter les débordements, il est nécessaire de prévoir des mesures : après deux avertissements, suspension temporaire de la participation aux actions et échanges d'Eélv77. Il sera évidemment possible de faire un recours en conciliation.

Il peut aussi s'agir d'interpellations sur le principe de mutualisation (que ne recouvre pas le terme *débordements*, et pour cause) : comptes-rendu de mandat, bien sûr, mais aussi diffusion la plus large possible des dossiers dont on peut avoir connaissance.

La commission d'éthique ne se substitue pas, quant aux sanctions, à la *commission régionale de résolution et de prévention des conflits* ou au *conseil statutaire* mais constitue un organisme relais qui confère à l'action engagée auprès d'eux une autorité représentative du département.

#### c. charte, commission d'éthique et liste internet

Tout ce qui précède incite à préconiser le recours à un minimum de listes sans distinction (d'ailleurs difficile à établir) entre information et discussion; on préférera séparer *vie militante* et *information/débat sur l'écologie politique*. En revanche, il est nécessaire que leur usage soit mieux encadré, pour une meilleure exploitation de l'outil. Des rappels sont nécessaires :

*Les paroles s'envolent, les écrits restent : soyons courtois et positifs, et prenons le temps de peser nos mots, en évitant le tac-au-tac.* Il est recommandé, une fois la réponse faite, de reporter à plus tard, une fois la passion retombée, son éventuel envoi. Il n'est pas rare que celui-ci n'ait pas lieu, sa pertinence n'étant plus si évidente.

*Eviter les attaques personnelles.* Qu'est-ce-qu'une attaque personnelle? Non pas prendre quelqu'un en particulier à parti sur ses actes ou propos (notamment en fonction des valeurs ici portées) mais sur des aspects de sa personnalité singulière (son physique, ses supposés défauts, sa vie personnelle...). Cela ne doit donc pas nous empêcher d'interpeller qui que ce soit, et en particulier les responsables, élus internes ou externes, sur leurs propos ou actes mais nous permet d'éviter notamment les insultes!

*Tout le monde n'est pas forcément concerné par votre réponse : pensez aux adresses avant d'envoyer.* C'est un point fondamental qui, quand il est trop négligé, amène inmanquablement aux dérives. D'abord parce que si l'envoi à une liste à un aspect anonyme, dépersonnalisé qui tient non du dialogue mais du monologue, néanmoins, tout le monde espère une réaction! Ensuite parce que les éventuels désaccords ne demandent pas nécessairement à être partagés par tout le monde; enfin parce que ce large public forme pression pour les susceptibilités - devant témoins!

*Pensez à l'objet :* comme dans toute conversation, le fil peut se perdre, et une information surgir

sans rapport avec l'objet : il faut alors le modifier, pour lui donner tout son impact, et pour la retrouver ensuite plus facilement.

*Vous pouvez gérer votre abonnement sur le serveur* : en flux continu, par envoi journalier ou hebdomadaire, par exemple. Voilà qui permet plus de recul.

Quelle place sur ce sujet pour la commission d'éthique? Comme dit plus haut, elle doit garantir un bon usage de cet outil. La modération a posteriori doit être exercée par la commission elle-même ou déléguée par elle.